

LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 15 JUILLET 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°240

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Les nuages n'obscurcissent pas le ciel
- Le Livret A reste à 0,75 %

C'est déjà hier

- L'Europe en stagnation démographique
- Les Français retrouvent le chemin des magasins

Le Coin de la Conjoncture

- L'épreuve fiscale et budgétaire
- L'Europe fédérale, rêve ou tabou ?
- L'agriculture au temps des paradoxes

Le Coin des Tendances

- La dépense publique en France est-elle anormale ?
- Les touristes européens aiment l'Europe
- 5 millions de migrants pour les pays de l'OCDE

Le Coin du Graphique

- Un monde en excès d'épargne ?

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

The cover of the journal 'Stratégies & Études Économiques' features a black and white photograph of a rugged coastline. A prominent white lighthouse sits atop a rocky island in the sea. The sky is overcast. A vertical dotted line runs down the center of the cover. A red horizontal band across the middle contains the title 'STRATÉGIES & ÉTUDES ÉCONOMIQUES' in white, bold, sans-serif capital letters.

**STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 14 JUILLET 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 235,31	+1,75 %	4 862,31
Dow Jones	21 637,74	+1,04 %	19 762,60
Nasdaq	6 312,47	+2,59 %	5 383,12
Dax Allemand	12 631,72	+1,96 %	11 481,06
Footsie	7 378,39	+0,37 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 525,94	+1,79 %	3 290,52
Nikkei 225	20 118,86	+0,95 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (22 heures)	0,861 %	-0,081 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,594 %	+0,022 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (22 heures)	2,330 %	-0,059 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (22 heures)	1,1470	+0,62 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (22 heures)	1 228,51	+1,33%	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (22 heures)	48,991	+4,66 %	56,620

Les nuages n'obscurcissent pas le ciel

Le marché de Paris a gagné 1,75 % en une semaine, soit son meilleur résultat depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Ce résultat a été obtenu malgré des résultats en demi-teinte en provenance des Etats-Unis.

Outre-atlantique, les ventes au détail ont reculé en juin pour le deuxième mois. Le taux d'inflation annuel a stagné ce même mois, tombant. Il est à son plus bas niveau en neuf mois, en dessous de la cible des 2% de la Réserve fédérale. Le moral des ménages aux

Etats-Unis a légèrement baissé en juillet se situant à un niveau inférieur à celui attendu par les prévisionnistes. Malgré tout, en ce début de période estivale, les indices des différentes places ont été en hausse certaine durant cette semaine. Contrairement aux étés précédents, les investisseurs relativisent les menaces et veulent croire à l'affermissement de la croissance.

Le Livret A reste à 0,75 %

Le Gouvernement dispose d'un pouvoir discrétionnaire en matière de fixation du taux du Livret A. Depuis une dizaine d'années, la fixation de ce taux repose sur une formule dont la composition a déjà été modifiée à trois reprises. La dernière mouture date de 2016. Par ailleurs, la décision intervient après la publication des recommandations du Gouverneur de la Banque de France. La nouvelle version de la formule était censée s'appliquer pour la fixation du taux en vigueur à compter du 1^{er} août. Les indices, taux d'inflation et taux des marchés monétaires utilisés dans la formule sont désormais lissés sur 6 mois, afin de prévenir toute variation brutale, à la hausse ou à la baisse, du taux du livret A. La majoration de 0,25 point de pourcentage par rapport à l'inflation est suspendue quand l'écart entre l'inflation et les taux monétaires est supérieur ou égal à 0,25 point de pourcentage, ce qui est le cas actuellement.

Le taux sur les six derniers mois étant de 1,05 %, le taux du Livret A aurait dû, au minimum, passer de 0,75 à 1 %. Le gouverneur de la Banque de France a considéré qu'il était opportun de maintenir le taux à 0,75 % « dans une optique de stabilité ». Bercy a décidé de suivre ces recommandations et donc de déroger à la règle de calcul de la rémunération de ce placement. Pour justifier sa décision, le Gouvernement peut s'appuyer sur le fait que l'inflation est en baisse et ne s'est élevée en rythme annuel qu'à 0,7 % au mois de juin. Par ailleurs, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, le Livret A à 1 % aurait été coûteux pour les banques et la Caisse des Dépôts et Consignation. Cela aurait renchéri le coût du crédit du logement social. En outre, cette augmentation aurait été en contradiction avec la volonté des pouvoirs publics de réorienter l'épargne des ménages vers les entreprises. Un taux à 1 % ne se justifiait d'autant moins que la collecte du Livret A et du LDDs est redevenue positive (plus de 10 milliards d'euros sur les 5 premiers mois de l'année).

C'EST DÉJÀ HIER

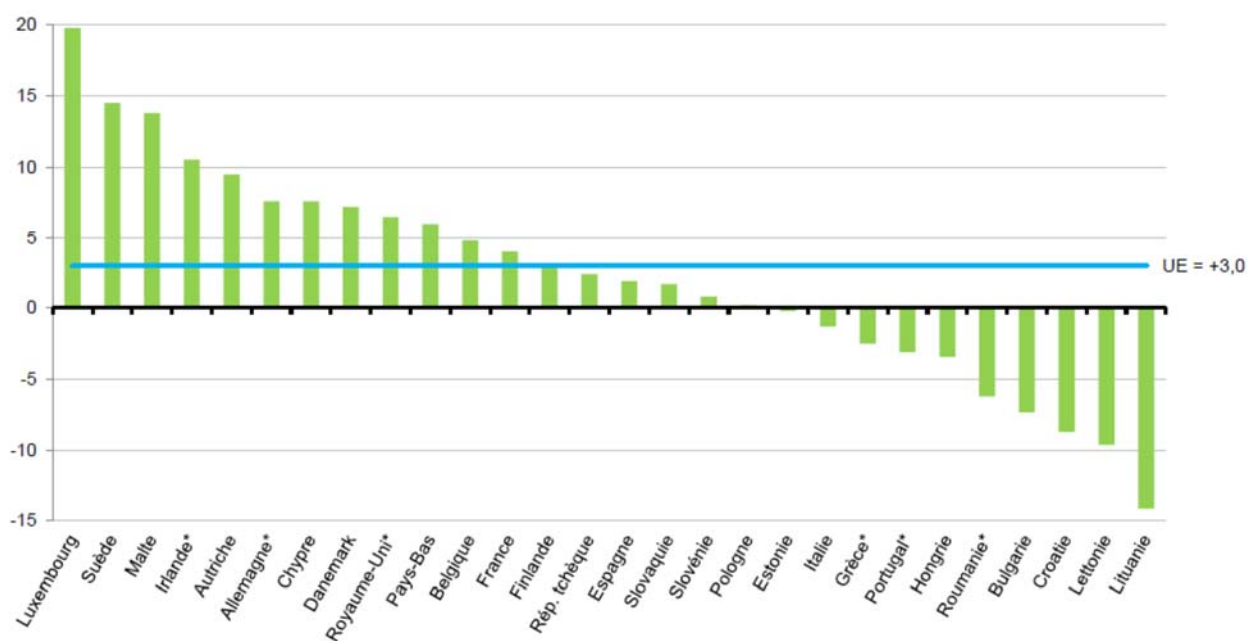
L'Europe en stagnation démographique

En 2016, le nombre des naissances au sein de l'Union européenne aura été égal à celui des décès (5,1 millions). La croissance démographique n'a été positive qu'en raison de l'apport migratoire (1,5 million). Au 1^{er} janvier 2017, l'Union européenne comptait 511,8 millions d'habitants contre 510,3 millions au 1^{er} janvier 2016. La croissance a été de +3,0 ‰. La croissance ne repose donc que sur les flux migratoires. L'Allemagne qui connaît un déclin démographique du fait un solde naturel négatif (-150 000) a vu sa population augmenter de 625 000 en 2016. De son côté, la population française s'est accrue de 274 000 habitants dont 198 000 du fait de l'excédent naturel (différence entre les naissances et les décès).

L'année dernière, la population a augmenté dans dix-huit États membres et a diminué dans dix autres. La plus forte croissance démographique a été observée au Luxembourg (+19,8 pour 1 000 résidents), devant la Suède (+14,5 ‰), Malte (+13,8 ‰), et l'Irlande (+10,6 ‰). À l'opposé, la plus forte baisse a été enregistrée en Lituanie (-14,2 ‰), suivie par la Lettonie (-9,6 ‰), la Croatie (-8,7 ‰), la Bulgarie (-7,3 ‰) et la Roumanie (-6,2 ‰).

Avec 82,8 millions de résidents (soit 16,2% de la population totale de l'Union au 1^{er} janvier 2017), l'Allemagne est l'État membre de l'UE le plus peuplé, devant la France (67,0 millions, soit 13,1 %), le Royaume-Uni (65,8 millions, soit 12,9 %), l'Italie (60,6 millions, soit 11,8 %), l'Espagne (46,5 millions, soit 9,1 %) et la Pologne (38,0 millions, soit 7,4 %). Les six États les plus peuplés de l'Union européenne représentent plus de 60 % de la population (61,4 %).

Variation totale de la population dans les États membres de l'UE, 2016 (pour 1 000 résidents)



* Donnée estimée

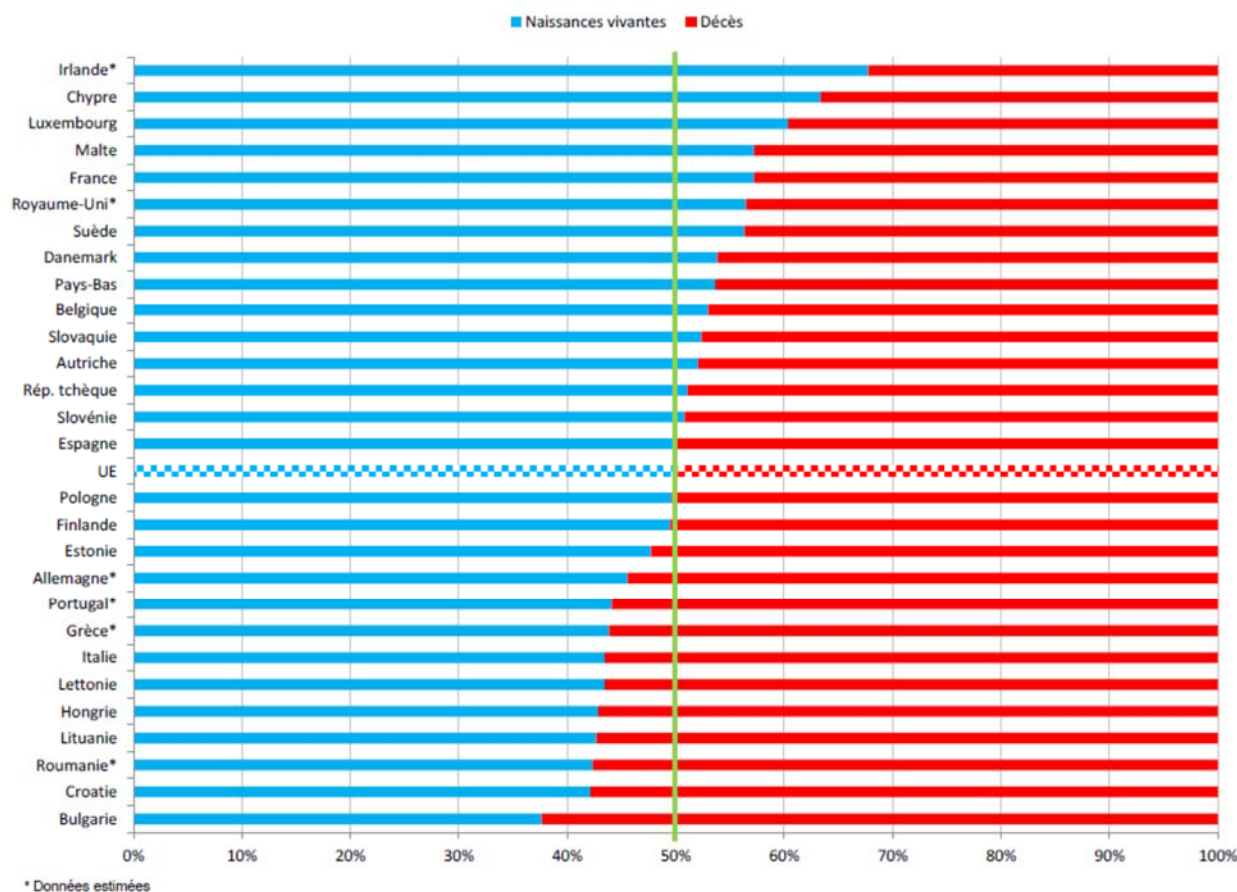
En 2016, L'Union a donc connu 5,1 millions de naissances, soit 11 000 de plus que l'année précédente. Le taux brut de natalité s'est élevé à 10,0 naissances pour 1 000 résidents. Parmi les États membres, les taux bruts de natalité les plus élevés figurent l'Irlande (13,5 pour 1 000 résidents), la Suède et le Royaume-Uni (11,8‰ chacun) ainsi que la France (11,7 ‰). Les taux les plus faibles ont été constatés avant tout dans le sud de l'Europe : l'Italie (7,8 ‰), le Portugal (8,4‰), la Grèce (8,6 ‰), l'Espagne (8,7 ‰), la Croatie (9,0 ‰) et la Bulgarie (9,1 ‰).

Toujours en 2016, 5,1 millions de décès ont été comptabilisés, soit environ 91 000 de moins que l'année précédente. Le taux brut de mortalité s'est établi à 10,0 décès pour 1 000 résidents. L'Irlande et Chypre (6,4 décès pour 1 000 résidents) ainsi que le Luxembourg (6,8 ‰) affichaient en 2016 les taux bruts de mortalité les plus faibles, suivis

de Malte (7,6‰), des Pays-Bas (8,7‰), de l'Espagne et de la France (8,8‰ chacun). À l'autre extrémité de l'échelle, la Bulgarie (15,1‰), la Lettonie (14,6‰), la Lituanie (14,3‰), la Roumanie et la Hongrie (13,0‰ chacune) enregistraient les taux les plus élevés.

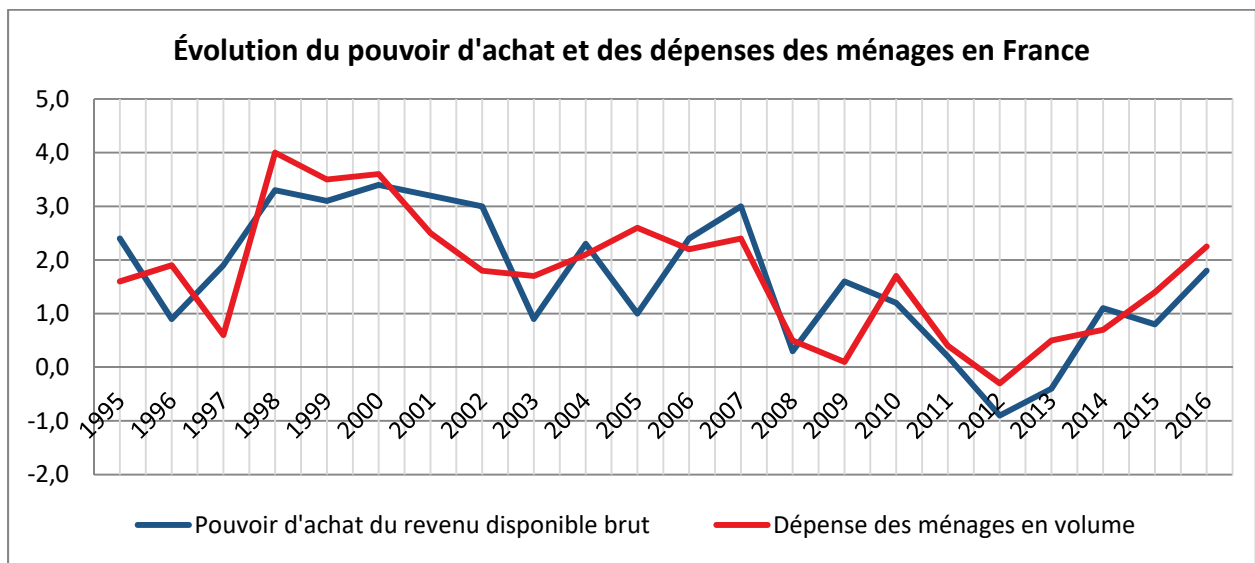
L'Irlande a connu le taux d'accroissement naturel le plus élevé, +7,1‰ devant Chypre (+4,7‰), le Luxembourg (+3,6‰), la France (+3,0‰), la Suède et le Royaume-Uni (+2,7‰ chacun) ainsi que Malte (+2,6‰). En revanche, parmi les treize États membres de l'Union dont la population a affiché une diminution naturelle en 2016, le nombre de décès a dépassé celui des naissances le plus largement en Bulgarie (-6,0‰), suivie par la Lituanie (-3,7‰), la Roumanie (-3,5‰), la Croatie et la Lettonie (-3,4‰ chacune) ainsi que la Hongrie (-3,2‰).

Naissances vivantes et décès dans les États membres de l'UE, 2016 (en % du total d'événements d'état civil)



Les Français retrouvent le chemin de magasins

En 2016, les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 2,3 %, soit plus qu'en 2015 (1,4%). Elles ont, de ce fait, contribué positivement à la croissance (1,5 % pour une croissance de 1,2 %). Cette progression s'inscrit dans le droit fil de celle qui était en vigueur avant crise (+ 2,2% en moyenne par an entre 2000 et 2007).



Source : INSEE

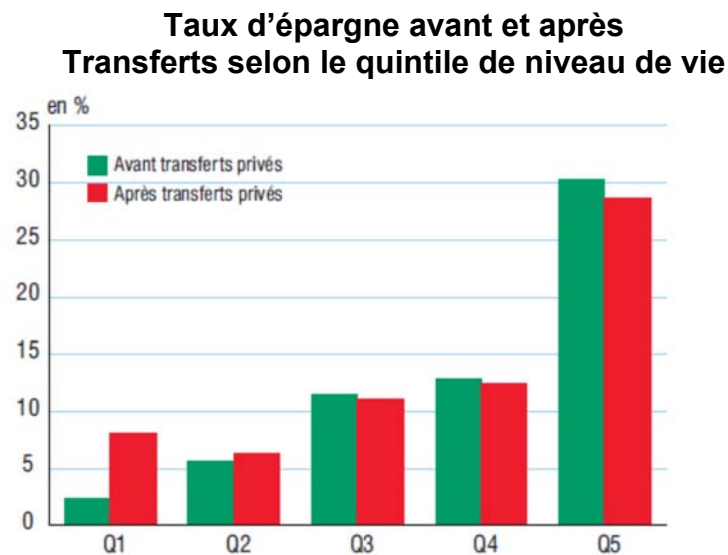
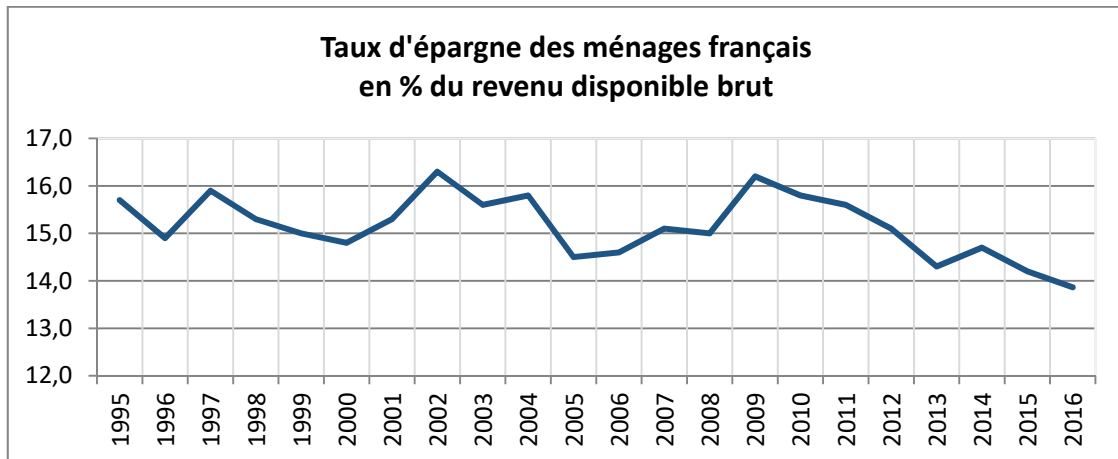
Une consommation soutenue par les revenus et les prestations

Cette augmentation de la consommation a été rendue possible par l'augmentation du le revenu disponible brut des ménages. En valeur, celui-ci s'est accru de 1,7 % en 2016 contre +1,1 % en 2015. Cette évolution intervient dans un contexte d'inflation nulle. De ce fait, le pouvoir d'achat a augmenté de 1,8 % contre +0,8 % en 2015. Cette hausse est la plus forte enregistrée depuis la crise de 2008. Le revenu individuel par unité de consommation est également en progrès + 1,4 % après + 0,4 % en 2015. Une fois déduites les dépenses « pré-engagées » (logement, assurances, services financiers, abonnements), le pouvoir d'achat du revenu arbitral individuel a augmenté l'année dernière de 1,7 % contre +0,4 % en 2015. En 2016, les dépenses pré-engagées ont augmenté moins rapidement que les autres dépenses (+ 1,4 % en valeur contre + 2,6 %). Cette situation est la conséquence de la baisse des prix des dépenses énergétiques dans les logements et le repli de la consommation en services financiers.

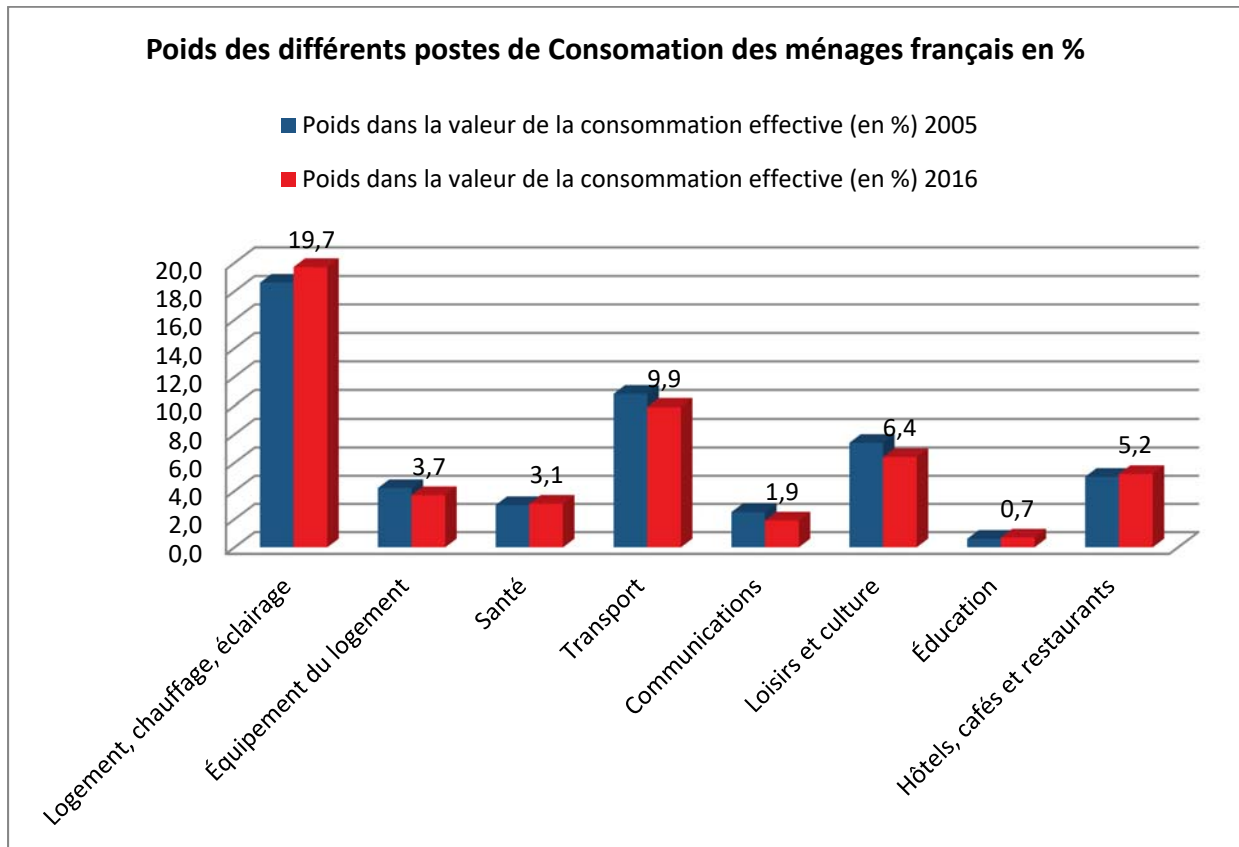
La hausse du revenu disponible brut en 2016 constitue donc une véritable rupture car elle n'avait été que de 0,1 % par an entre 2011 et 2015. Du fait de l'augmentation des prestations sociales en faveur des ménages les plus modestes et de l'augmentation des impôts qui touchent davantage les détenteurs de revenus moyens et élevés, une réduction des inégalités en termes de revenus et de dépenses de consommation a été constatée par l'INSEE entre 2011 et 2016.

Un taux d'épargne en déclin

Les dépenses de consommation des ménages ayant augmenté un peu plus vite que le pouvoir d'achat de leur revenu disponible brut, le taux d'épargne a diminué. La baisse a été estimée à 0,4 point. En fin d'année, le taux d'épargne s'est établi à 13,9 % du revenu disponible brut. Le taux d'épargne (hors transferts privés) est croissant le long de l'échelle des niveaux de vie ; celui des 20 % les plus modestes est estimé en moyenne à 2,4 % quand celui des 20 % les plus aisés est évalué à 30,3 %. Parmi les actifs, le taux d'épargne hors transferts privés croît avec l'âge pour atteindre un pic pour les 50-59 ans qui épargnent en moyenne près d'un quart de leur revenu.



Trois grands postes de consommation se partagent plus de la moitié des dépenses des ménages : le logement (loyers, eau, électricité, chauffage, etc.), l'alimentation (à domicile, hors boissons alcoolisées) et les transports.



Le retour en grâce de la voiture confirmé

L'année dernière, les ménages ont poursuivi leur effort de renouvellement de leur voiture. En effet, après avoir diminué de 2011 à 2014, les achats de véhicules ont augmenté de 7,3 % après une hausse de 5,2 % en 2015. Ce mouvement concerne aussi bien le marché des voitures neuves que celui de l'occasion (respectivement + 6,5% et + 8,2% en volume en 2016).

Poursuivant un mouvement engagé depuis 2015, les ménages ont privilégié l'achat de voiture essence au détriment du diesel qui est ainsi devenu minoritaire dans les ventes. Les immatriculations des voitures à essence ont progressé de 14,1% (après + 21,8% en 2015) quand celles des voitures diesel ont reculé de 8,2 % (-14,8 % en 2015). Les ménages privilégient toujours les petites cylindrées (5 chevaux fiscaux ou moins), mais la part de ces dernières diminue néanmoins en 2016 (- 3,1 points).

La baisse du prix du pétrole a eu comme conséquence une diminution des dépenses en carburants et lubrifiants (- 2,6 % en valeur après - 8,0 %). En revanche, les volumes de pétrole consommés continuent à augmenter (+ 1,1% après + 1,3 % en 2015).

Après avoir été fortement pénalisé tant par les crises de 2008 et de 2011 que par les attentats, le secteur aérien a renoué avec la croissance (+ 3,2% en volume). Les dépenses des ménages en transports collectifs ferroviaires se sont contractées de 3 % après -5,8 % en 2015. La baisse du prix du pétrole rend le transport en voiture plus compétitif. Par ailleurs, le développement des plateformes collaboratives comme Blablacar a un impact sur la clientèle la plus jeune de la SNCF.

Les dépenses pré-engagées près de 30 % du budget des ménages

Les dépenses « pré-engagées » sont celles sur lesquelles les ménages peuvent difficilement influencer à court terme. En 2016, elles représentent 29,0 % du revenu disponible brut des ménages.

78 % des dépenses « pré-engagées » des ménages (77,8 % en 2016) concernent le logement, le chauffage et l'électricité. Les dépenses pour se loger ont augmenté de 1,1 % en 2016 comme en 2015 (1,2 %). En valeur, les loyers directement pris en charge par les ménages, c'est-à-dire après déduction des aides au logement, ont augmenté de 1,3 % après + 2,0 %.

Les Français toujours friands d'Internet

En volume, les ménages ont continué à accroître leur effort en biens et services de communication. La hausse a été de 4,1 % après + 4,2 % en 2015). En revanche, en valeur, du fait des baisses de prix, un recul a été enregistré (- 1,7 % après - 3,9 % en 2015 et - 6,8 % en 2014). Les services de communication représentent plus des trois quarts de la consommation en communication. Les transferts d'abonnement au profit du très haut débit ont augmenté de 29 % en 2016. Les ventes de téléphones restent très dynamiques. La hausse est de 28,5 % en volume quand en valeur une baisse de 11 % est enregistrée.

Les dépenses de culture et loisirs en plein progrès

Les dépenses liées à la culture et aux loisirs ont augmenté de 2,8 % en 2016 contre +1,2 % en 2015. La consommation en appareils électroniques et informatiques, ainsi qu'en services culturels et récréatifs, augmente fortement. Les Français se sont de nouveau mis à acheter des CD et des disques vinyles. Les opérations de montée en gamme des compagnies de disque ont permis cette évolution. Par ailleurs, les ménages optent de plus en plus pour des abonnements de distribution de musique en ligne (Deezer ou Spotify). La consommation en livres est restée stable en volume en 2016. En revanche, les ménages se détournent encore un peu plus de la presse (- 4,9 % en volume après - 5,4 %). Les formules d'abonnement en ligne ne permettent pas de compenser la chute de l'achat des versions papier. Le recul du marché publicitaire, qui est dorénavant capté par Internet, place la presse traditionnelle en grande difficulté.

La distribution de films a été en retrait en 2016 mais de manière moindre qu'en 2015 (- 0,5 % après - 3,6 %). La fréquentation des salles s'est redressée en 2016 (+ 4 %), 50 films ayant dépassé le million d'entrées. Le marché numérique a été porté par l'explosion du streaming (+ 37 % en valeur). La chute s'explique par l'érosion des prix.

Les activités sportives, récréatives et culturelles marchandes ont connu une forte progression (+ 12,5 % en volume) en raison principalement des achats de billets pour l'Euro de football. L'activité des parcs de loisirs est toujours en progrès (+ 2,8 % en volume après + 3,2 %). La consommation de jeux en ligne augmente à nouveau, soutenue par les paris sportifs.

La restauration résiste, l'hôtellerie souffre

Les attentats et le développement des ventes de nuitées sur les plateformes collaboratives ont touché le secteur de l'hôtellerie. Les dépenses dans ce secteur ont baissé de 0,4 %. Le taux d'occupation des hôtels s'est contracté de 1,2 point. Les zones urbaines franciliennes mais aussi en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été les plus concernées par ce repli.

Les dépenses de restauration sont en augmentations sensible (+ 3,6 % en volume) ainsi que celles réalisées dans les débits de boissons (+ 9,2 % en volume). Les ménages, contrairement à quelques idées reçues, fréquentent de plus en plus les restaurants. Cette augmentation est imputable également à l'éloignement croissant du lieu de travail par rapport au lieu de résidence. Le secteur de la restauration est, de ce fait, dynamique avec de nombreuses créations et de faillites d'entreprise. Il est de plus en plus dominé par les grandes chaînes.

Baisse des services financiers sur fonds de baisse des taux

Les dépenses des ménages en services financiers diminuent en raison de la chute des prix. La consommation en valeur de services financiers recule massivement en 2016 (- 2,9 % après + 6,3 % en 2015) malgré leur croissance en volume (+ 1,4 % après + 1,3 % en 2015).

Les dépenses de santé toujours en hausse

Les dépenses de santé des ménages ont augmenté, l'année dernière de 2,6 % après + 2,0 % en 2015. Ces dépenses ont été portées par la consommation de médicaments. Les soins pris en charge par la collectivité (médicaments, médecine de ville et hôpitaux) progressent au même rythme qu'en 2015 (+ 2,8 %).

Les fruits et les légumes mais pas la viande

La consommation de produits alimentaires et de boissons non alcoolisées a connu une progression de + 2,4 % après + 1,3 % en 2015. Mais, la consommation de viandes, de poissons et d'huiles et graisses animales s'est repliée de 1 %. Les ménages français continuent de réduire leur consommation de viande tant pour des raisons de coûts, et d'hygiène sanitaire que pour des motifs plus personnels. La consommation de fruits et de légumes frais (hausse de plus de 5 %) ainsi que de conserves progresse nettement. En raison de changement de mode de vie et d'organisation (mobilité professionnelle, lieu de travail éloigné du lieu de résidence, travail des deux conjoints, etc.) le recours aux plats préparés s'accroît (+ 3,1 % après + 3,3 %).

Le difficile marché de l'habillement

La dépense en habillement et chaussures est très dépendant du temps et de effets de mode. Avec la multiplication des soldes, les prix ont tendance à diminuer. De ce fait, le panier de dépenses a tendance à diminuer d'une année sur l'autre. En 2016, le repli est de -0,7 % avec une baisse des prix de 0,3 % après -0,8 % en 2015. La consommation pour les seuls vêtements diminue de 0,9 % en volume.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'épreuve fiscale et budgétaire

Dans les prochaines semaines, le nouveau Gouvernement doit éviter le dérapage du budget en cours et établir celui de 2018 en respectant les engagements européens de la France mais aussi les promesses électorales du candidat Emmanuel Macron. Le pari apparaît complexe compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvre et du peu de temps dévolu à la recherche des économies.

Ramener le déficit 2017 à 3 % du PIB

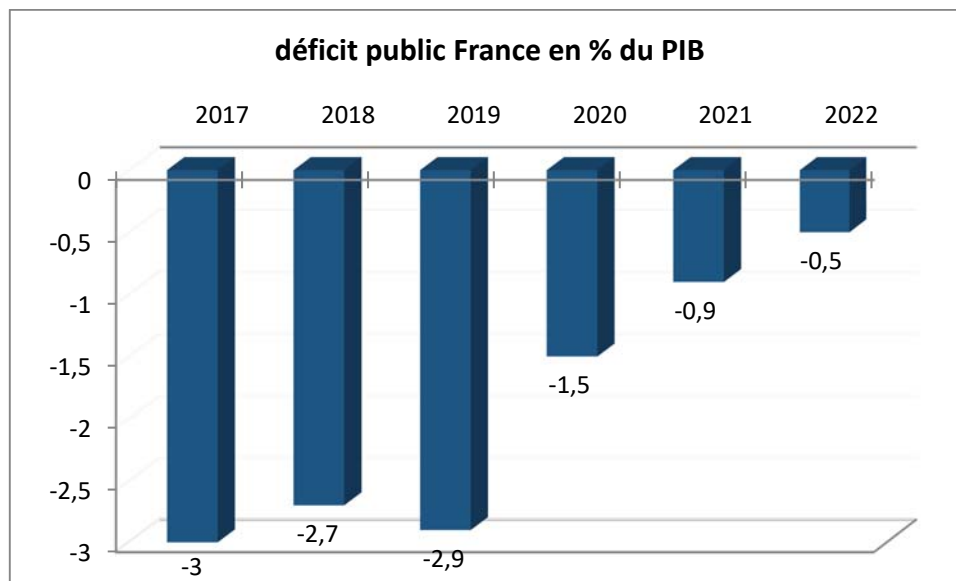
Le Premier Ministre, Edouard Philippe, a annoncé son intention de ramener le déficit public de 3,2 à 3 % du PIB au cours de l'année 2017. Cet effort porte sur 4,5 milliards d'euros sachant que le Gouvernement doit faire face à de nouvelles dépenses (refinancement d'AREVA pour 1,5 milliard d'euros, dépassement des dépenses pour les contrats aidés et les formations des demandeurs d'emploi à hauteur de 450 millions d'euros, plan en faveur de la Guyane, surcroît de dépenses militaires et de sécurité, dépenses liées à l'accueil des demandeurs d'asile pour 300 millions d'euros, crises sanitaires agricoles pour 150 millions d'euros etc.). En tout, les ouvertures de crédits portent sur 3 milliards d'euros. Le Ministre des Comptes Publics a déjà acté 3 milliards d'euros d'annulation de crédits. Un nouveau train d'annulation sera nécessaire d'ici la fin de l'année. Il a également décidé d'appliquer la baisse des Allocations Personnelles pour le Logement. Le Ministère de la Défense a été par ailleurs appelé à réaliser 850 millions d'euros d'économies.

Abaisser le déficit 2018 à 2,7 % et à 0,5 % en 2022

En 2018, le Gouvernement devra jongler entre la mise en œuvre de certaines promesses fiscales, évaluées à 14 milliards d'euros par Edouard Philippe, et la réduction du déficit à 2,7 % du PIB, ce qui suppose un effort de plus de 7 milliards d'euros.

Pour alléger le coût de la facture, le Gouvernement a prévu de relever de 2 milliards d'euros la fiscalité sur l'énergie et de 500 millions sur les tabacs. Il n'en demeure pas moins que l'impasse est de près de 20 milliards d'euros. Le Premier Ministre a, de ce fait, pris l'engagement de réduire les dépenses publiques à due concurrence. La Sécurité sociale sera mise à contribution à hauteur de 8 milliards d'euros et les collectivités territoriales à hauteur de plusieurs milliards d'euros.

Compte tenu du pari de ramener le déficit à 0,5 % en 2022 et de réduire de 3 points les dépenses publiques, le montant des économies à réaliser dans les 5 prochaines années est chiffré à 80 milliards d'euros. L'OFCE considère que cet objectif n'est pas atteignable et qu'au mieux, la réduction portera sur 40 milliards d'euros.



Le plan fiscal du Gouvernement

Après quelques tergiversations, le Premier Ministre a décidé de mettre en œuvre, dès 2018, la transformation de l'ISF, l'application de la flat tax sur les revenus de l'épargne et l'allègement de la taxe d'habitation ainsi que la diminution progressive du taux de l'impôt sur les sociétés.

L'exonération pour 80 % des contribuables de la taxe d'habitation se déroulera sur 3 ans. En 2018, la baisse s'élèvera à 3 milliards d'euros, soit 30 % de la diminution totale prévue par Emmanuel Macron.

L'Impôt de Solidarité sur la Fortune devrait donc être transformé en Impôt sur la Fortune Immobilière à compter du 1^{er} janvier 2018. L'allègement est évalué par le Ministère des comptes publics à 3 milliards d'euros. L'imposition des biens immobiliers serait inchangée.

Les revenus de l'épargne, hors épargne réglementée, seraient imposés à 30 % toujours à compter de 2018. Le Premier Ministre n'a pas précisé s'il s'agissait d'un prélèvement optionnel par rapport à l'impôt sur le revenu. A priori, cela devrait être le cas afin de ne pas pénaliser les contribuables assujettis à un taux marginal inférieur à 30 %. Pour l'assurance-vie, seuls les nouveaux flux de versement excédant 150 000 euros seraient concernés par la taxe de 30 %. Cela signifie que les épargnants effectuant chaque année des versements inférieurs à ce seuil resteraient soumis au barème actuel (7,5 % + les prélèvements sociaux). La mise en œuvre de la flat tax devrait réduire les prélèvements sur l'épargne de 1,5 milliard d'euros.

Sur les baisses de cotisations sociales, le Gouvernement s'est engagé à prendre des mesures de compensations en faveur des fonctionnaires et des indépendants. Il considère que la mesure devrait générer un gain de pouvoir d'achat de 1,5 %. Il n'a pas été précisé si la hausse de CSG de 1,7 point serait ou non déductible. Si elle ne l'était pas, le gain de pouvoir d'achat serait faible pour les assujettis à l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés de manière progressive jusqu'à 25 %. Enfin, il a prévu d'augmenter les taxes sur les tabacs (500 millions d'euros) et sur le gazole (2 milliards).

Les allègements fiscaux et le transfert des cotisations sociales vers la CSG devraient générer un gain en termes de PIB de moins de 1 %. Compte tenu du fait que certaines baisses d'impôt ne seront sensibles qu'en cours d'année – au moment des versements – l'effet sur l'économie devrait être modéré. Cela pourrait néanmoins générer un surcroît de consommation de 0,3 à 0,5 point, le reste étant épargné. Toute chose étant égale par ailleurs, cette petite relance pourrait permettre à la France d'atteindre un taux de croissance de 1,5 à 1,6 % en 2018.

L'Europe fédérale, un mot tabou mais une solution incontournable ?

L'Allemagne se distingue des autres pays de la zone euro par l'importance de son industrie, ses excédents commerciaux et sa préférence faible pour le présent. L'emploi industriel représente 20 % des emplois en Allemagne contre 12 % en France. L'excédent commercial bat record sur record d'année en année. Il s'est élevé, l'année dernière, à 252,9 milliards d'euros. Les exportations ont atteint la somme de 1 207,5 milliards d'euros de biens, soit 1,2 % de plus qu'en 2015. Contrairement à quelques idées reçues, l'Allemagne accroît ses ventes au sein de l'Europe. En 2016, les exportations allemandes à destination de l'Europe ont, en effet, progressé de 1,8 % et de 2,8 % avec les autres pays européens (je ne comprends pas 1,8% ou 2,8% ?). Le taux d'épargne en Allemagne est de plus de 10 % quand la moyenne européenne avoisine 5 %.

L'Allemagne a développé son économie autour de l'industrie en privilégiant le haut de gamme. Ce dernier concerne plus de 45 % de la production allemande. Par ailleurs, pour améliorer leurs marges, les entreprises d'outre-rhin recourent plus que leurs homologues européennes à une sous-traitance en provenance des pays à bas coûts (Europe centrale et orientale, pays d'Asie émergents). Les importations allemandes de biens intermédiaires sont deux fois plus importantes que celles de la France. Le positionnement des produits allemands leur permet d'être relativement insensibles aux variations des coûts de production à la différence de ceux de leurs concurrents français, espagnols ou italiens (élasticité prix).

Les autres pays d'Europe, surtout ceux de l'Europe du Sud, se caractérisent de leur côté par une forte préférence pour le présent avec des taux d'épargne faible, des processus de désindustrialisation rapide et, en conséquence, par de forts déficits commerciaux. Cette situation est, en partie, à l'origine de la crise des dettes publiques qui a frappé l'Europe à compter de 2011. Pour lutter contre ces déséquilibres, la solution mise en œuvre depuis sept ans repose sur la restauration de la compétitivité des pays d'Europe du Sud. Ces derniers ont, tout à la fois, dû réduire leur déficit public, et peser sur leurs coûts salariaux. À ce petit jeu, l'Espagne s'en est le mieux sortie au prix néanmoins d'un chômage qui a atteint 25 % en 2014. Néanmoins, le système n'est pas optimal. En effet, la restauration de l'équilibre au sein de la zone passe par une diminution de la demande intérieure ce qui, par définition, réduit la croissance et détériore la situation de l'emploi. L'Allemagne qui dépend de l'Union européenne pour ses exportations à plus de 60 % est la première victime du ralentissement de la consommation. Elle ne peut pas compter sur les consommateurs allemands pour prendre le relai, ceux-ci préférant épargner. De ce fait, malgré des excédents importants, la croissance allemande ne diffère guère de la

moyenne européenne. L'Allemagne ressemble un peu aux villes hanséatiques qui étaient riches de leur commerce mais qui, au XVI^e et au XVII^e, ne généraient pas une forte croissance.

Plus de quinze ans après sa création, la zone euro n'a pas résolu ce problème de spécialisation interne aboutissant à l'accumulation des dettes extérieures au Sud et des excédents au Nord.

Au sein d'un État, le règlement de tels déséquilibres s'effectue par des transferts de revenus et de capitaux. En France, nul ne regarde la capacité de financement des importations de la région Guadeloupe ou de la Martinique. Il en est de même aux États-Unis entre les différents États.

Si la zone euro était un État fédéral, les transferts de revenus de l'Allemagne vers les autres pays de la zone euro équilibreraient les balances courantes. Ces transferts pourraient prendre la forme de prestations sociales communautarisées, de transferts fiscaux sous forme de dotations, de subventions ou de transferts de capitaux (investissements, achats de titres). Or, depuis la crise financière de 2008 et celle des dettes souveraines de 2011, le marché financier européen s'est renationalisé. Il n'y a plus un marché européen des dettes mais des marchés nationaux. Les Italiens acquièrent des titres italiens et les Allemands des titres allemands. Le seul acteur fédéral dans ce système est la Banque centrale européenne.

L'Allemagne n'a pas un intérêt direct à avancer vers le fédéralisme européen. Les taux d'intérêt augmenteraient et les transferts s'effectueraient, du moins dans un premier temps, au profit des résidents du Sud. En revanche, un tel système assurerait la pérennité de la zone euro et augmenterait son taux de croissance.

Comment pourrait s'organiser un fédéralisme européen ?

Plusieurs mécanismes de nature fédérale pourraient être imaginés. Certains ne sont pas en l'état acceptable par les opinions publiques.

Les contributions des États au budget européen pourraient être modulées en fonction de paramètres économiques. L'Allemagne pourrait être amenée à financer davantage le budget en raison de son excédent commercial excessif. Par ailleurs, les pays à déficits excessifs pourraient être également plus rapidement pénalisés.

La création d'un système européen de Sécurité sociale

Afin de réaliser des transferts réguliers et efficaces, la mise en place à l'échelle européenne de prestations sociales serait la meilleure solution. Si la couverture chômage était européenne, les pays connaissant le plein emploi, comme l'Allemagne ou la République tchèque, financeraient les indemnités des pays connaissant un fort taux de chômage. Il faudrait évidemment au préalable définir le montant des prestations et les taux de cotisations qui seraient communs aux différents États. Au lieu de relever socialement de leur pays d'origine ou de celui d'accueil, les travailleurs détachés pourraient être rattachés à une caisse européenne qui collecterait les cotisations et qui verserait les prestations. En appliquant des taux moyens, cette solution limiterait, en outre, le recours aux travailleurs détachés. Le système de retraite pourrait également

donner lieu à la création d'un étage européen. Il pourrait concerner les expatriés et les travailleurs détachés. Un pilier par capitalisation pourrait être également institué.

L'Allemagne a mis en place, entre les Länder, un dispositif de péréquation prenant en compte la richesse par habitant. Les transferts financiers visent à réduire les inégalités entre les différentes parties de l'Allemagne. En Europe, des prélèvements des régions riches au profit des régions pauvres pourraient être imaginés.

Parmi les outils souvent cités, figurent les euro-bonds avec, à la clef, la création d'une direction du Trésor européenne. La création de titres européens mutualisés permettrait de surmonter la segmentation du marché financier. Une telle avancée aboutirait à un important transfert de souveraineté. La levée de l'impôt, les émissions de titres constituent des prérogatives clefs des États modernes.

L'accroissement du budget européen avec l'instauration de fonds d'actions structurelles et conjoncturelles constitue également un des moyens pour atténuer les déséquilibres. Actuellement, le budget européen est avant tout un budget agricole et un budget en faveur des régions de l'Europe de l'Est. La mise en place de programmes d'investissement axés sur les infrastructures ou sur les nouvelles technologies est demandée depuis des années mais, à l'exception du plan Juncker, ces programmes sont restés lettre morte. Par ailleurs, pour lutter contre les chocs asymétriques, l'Europe devrait disposer de ressources mobilisables rapidement. Des États ou des régions touchées par une crise devraient pouvoir compter sur des aides européennes. L'octroi de prêts à taux zéro, le versement d'aides afin de financer de manière temporaire certaines prestations ou dépenses publiques (aides à la fermeture d'entreprises en faillite, financement de reconversion, de formation, etc.) pourraient être étudiés

Le fédéralisme n'est pas à sens unique. Cela signifie que les États bénéficiaires des largesses de l'échelon européen rendraient des comptes. Les aides, les dotations, les subventions, les transferts seraient conditionnés. Aujourd'hui, peu d'États européens sont disposés à perdre une part significative de leur souveraineté. Les États du Nord ont peur d'être amenés à financer les États « laxistes » du Sud. Le système de négociation étatique qui prévaut depuis la création de l'euro, à défaut d'être économiquement satisfaisant, agréé les dirigeants de la très grande majorité des États membres. Emmanuel Macron a, certes, avancé l'idée de l'instauration d'une plus grande solidarité au sein de la zone euro qui aujourd'hui n'existe pas officiellement. Elle n'est qu'une émanation formelle de l'Union. En effet, en vertu du Traité de Maastricht, tous les États membres de l'Union européenne ont vocation à entrer dans la zone euro. De ce fait, ils sont parties prenantes aux décisions la concernant. L'instauration d'un budget de la zone euro ainsi que de fonds ou de dispositifs spécifiques constituerait une rupture. Angela Merkel a écouté le nouveau Président de la République française mais n'a pas souhaité s'engager sur cette voie surtout à quelques semaines des élections au Bundestag.

L'agriculture au temps des paradoxes

La population mondiale devrait passer de 7,5 à 9,8 milliards de 2016 à 2050 pour atteindre 11,2 milliards d'habitants en 2100. Cette croissance qui s'accompagne d'une convergence des modes de consommation favorisée par la mondialisation était une source d'angoisses pour un certain nombre d'experts en ce qui concerne l'accès à l'eau et à la nourriture. L'augmentation des prix des terres et des produits agricoles, ces vingt

dernières années, symbolisait ce risque. Or, une récente étude réalisée par l'OCDE et le FAO, semble prouver que la menace a été surestimée et que les tensions sur les prix devraient être moindres que prévu. Le réchauffement de la planète, la concentration de la population sur les côtes, l'urbanisation qui entraîne la destruction de terres arables n'auraient, du moins à moyen terme, que peu d'incidences sur les prix agricoles. Le défi des prochaines années restera l'augmentation et l'amélioration de la production africaine. En effet, l'Afrique devrait compter 4,4 milliards d'habitants d'ici la fin du siècle contre 1,216 milliards en 2016.

Selon l'OCDE, pour les dix prochaines années, les prix mondiaux des produits alimentaires de base devraient se maintenir à un bas niveau sous l'effet d'un tassement de la croissance de la demande dans plusieurs économies émergentes et d'un affaiblissement de l'impact des politiques bioénergétiques sur les marchés. La moindre croissance démographique explique cette évolution. La demande de viande par habitant ne devrait s'accroître que de 1 % pendant les dix prochaines années contre 6 % durant la précédente décennie. La demande par habitant de produits alimentaires de base stagnera, sauf dans les pays les moins avancés. Durant la période considérée, les apports supplémentaires de calories et de protéines devraient provenir essentiellement des huiles végétales, du sucre et des produits laitiers. La croissance de la demande de viande devrait mollir en l'absence de nouvelles sources de demande à même d'entretenir la dynamique précédemment lancée par la Chine.

La baisse du prix du pétrole conduit à une diminution de la production de bioénergie, ce qui a pour conséquence d'augmenter les surfaces disponibles pour l'alimentation humaine ou animale. La production de biocarburants ne devrait progresser que de 17 % pendant les dix prochaines années, contre 90 % durant la précédente décennie.

Cette croissance moins forte de la demande en produits agricoles s'accompagne d'une augmentation de la disponibilité moyenne de calories par personne et par jour dans les pays les moins avancés et dans la plupart des économies émergentes. Si l'accès aux produits agricoles est de plus en plus facile, les problématiques liées à la diversité et à la qualité se posent de plus en plus. La soutenabilité de certaines productions, le recours massif à certains produits jugés cancérigènes et l'assèchement des réserves d'eau douce constituent des menaces qui ne feront que s'accroître d'ici le milieu du siècle.

Des gains de productivité sont attendus grâce au développement de l'agriculture connectée et d'une meilleure sélection des espèces. Ainsi, dans les secteurs de la viande et des produits laitiers, la croissance de la production devrait reposer à la fois sur l'augmentation de la taille des troupeaux et sur une production par tête plus élevée. La hausse de la production de lait s'accélénera par rapport à la précédente décennie, surtout en Inde et au Pakistan.

Dans le secteur du poisson, la croissance reposera pour l'essentiel sur l'aquaculture. L'OCDE table sur une très forte expansion de la production de poissons d'élevage qui devrait constituer pour plusieurs pays la principale source d'apports de protéine. En 2026, les produits de la pêche et de l'aquaculture compteront pour la moitié de la consommation de protéines animales en Chine et en Asie du Sud-Est. D'après les projections, la production totale de l'aquaculture dépassera celle de la pêche d'ici à 2020.

Pour les productions végétales, les gains de productivité seront primordiaux. 85 % de l'augmentation de la production de blé et 90 % de celle de maïs seront à mettre au compte de l'amélioration des rendements, les superficies cultivées gagnant 2 %. L'amélioration des rendements contribuera à hauteur de 90 % à la hausse de la production de maïs, les 10 % restants étant à mettre au compte de l'accroissement des superficies. Néanmoins, les projections font état d'un accroissement de 14 % de la superficie en soja, principalement en Amérique du Sud, lequel explique environ 60 % de l'augmentation de la production mondiale. Les stocks de céréales ont tendance à augmenter d'année en année, ce qui freine l'augmentation des prix qui, aujourd'hui, se situent à leur niveau de 2007/2008.

En revanche, la demande de sucre par habitant connaîtrait une progression avec une hausse de 8.1 % pendant les dix prochaines années, contre 5.6 % durant la précédente décennie.

Des évolutions possibles dans les modes de consommation

Au sein des pays avancés, la structure de l'alimentation s'est infléchie ces dix dernières années avec un léger recul de la consommation de viande. Cette rupture après des décennies de croissance est à mettre en parallèle avec la chute de la consommation de céréales et de féculents qui s'est amorcée au début du 20^e siècle.

Les organismes internationaux éprouvent des difficultés à évaluer la consommation de viande sur moyenne période. Les hypothèses de consommation individuelle moyenne tablent entre une stabilisation et une augmentation de près de 30 %. Or, il faut entre 3 et 14 kg de produits végétaux pour produire 1 kg de viande (selon le type et le système de production). De ce fait, un moindre recours à la viande a un impact direct sur les productions végétales.

La moindre consommation de viande est avant tout l'apanage des classes aisées des pays avancés et de celles des pays émergents. La consommation en viande atteint un maximum avec l'émergence d'une large classe moyenne ; elle a tendance à se réduire pour les pays les plus avancés entrés dans un processus de vieillissement de leur population.

Comme pour la croissance économique, le rattrapage des pays émergents est très rapide en ce qui concerne l'alimentation. La transition nutritionnelle chinoise est ainsi plus rapide que celle observée en Europe. Depuis les années 1980, la consommation de viande par habitant y a été multipliée par quatre, celle de lait par dix et celle d'œufs par huit. La consommation de produits de l'élevage par habitant a aussi beaucoup augmenté dans le reste de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Comme au sein des pays avancés, la question de la trop forte consommation de viande est soulevée.

Si la mondialisation s'est accompagnée d'une uniformisation alimentaire, le Japon et l'Inde sont restés à l'écart pour des raisons essentiellement religieuses. Au Japon, la consommation de viande est restée faible quand, en Inde, le végétarisme lié à l'hindouisme reste important. Néanmoins, du fait de la forte croissance démographique de ce pays, l'évolution des comportements alimentaires indiens aura un impact majeur sur la demande alimentaire mondiale.

De plus en plus d'experts considèrent que les prévisions de consommation alimentaire doivent être revues compte tenu de la rapidité de transition nutritionnelle. Les pays émergents mettent de plus en plus en avant la nécessaire adoption de régimes alimentaires moins riches en graisses animales, en sucres et en sel. En Chine aujourd'hui, près de 25 % de la population adulte est en surpoids ou obèses. Le coût de ce problème de santé est estimé entre 4 % et 8 % du PIB chinois. De même, au Brésil, 49 % des plus de vingt ans sont en surpoids. Les autorités de ce pays ont décidé d'apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à s'alimenter de façon saine.

Au niveau de l'alimentation, des gains de productivité pourraient être par ailleurs obtenus en limitant le gaspillage. Une étude britannique estime qu'un quart des produits alimentaires achetés par les ménages finit à la poubelle. Cette part atteindrait 30 % aux États-Unis. Selon certains experts, une diminution des gaspillages permettrait de réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture. Plusieurs pays se sont engagés concrètement dans la lutte contre les gaspillages. Aux Pays-Bas, le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire, s'est donné comme objectif de les réduire de 20 %. En France, des actions sur ce sujet ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme national pour l'alimentation lancé en septembre 2010 : récupération de fruits et légumes sur les marchés, éducation du consommateur. Par ailleurs, la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (dite loi Garot – Jouanno) permet aux banques alimentaires de récupérer les non vendus de la moyenne et grande distribution. Elle autorise également la récupérer les fruits et légumes pour les transformer.

Des échanges en moindre progression

Les échanges de produits agricoles, halieutiques et aquacoles devraient progresser environ deux fois moins vite qu'au cours des dix dernières années, à un rythme moyen inférieur à 2 % par an en volume pour la plupart des produits. Les échanges agricoles devraient mieux résister aux ralentissements de l'économie que ceux d'autres produits. Les exportations devraient rester concentrées dans un petit nombre de pays producteurs pour presque tous les produits, ce qui risque de rendre les marchés mondiaux plus vulnérables aux chocs sur l'offre.

LE COIN DES TENDANCES

La dépense publique est-elle en France anormale ?

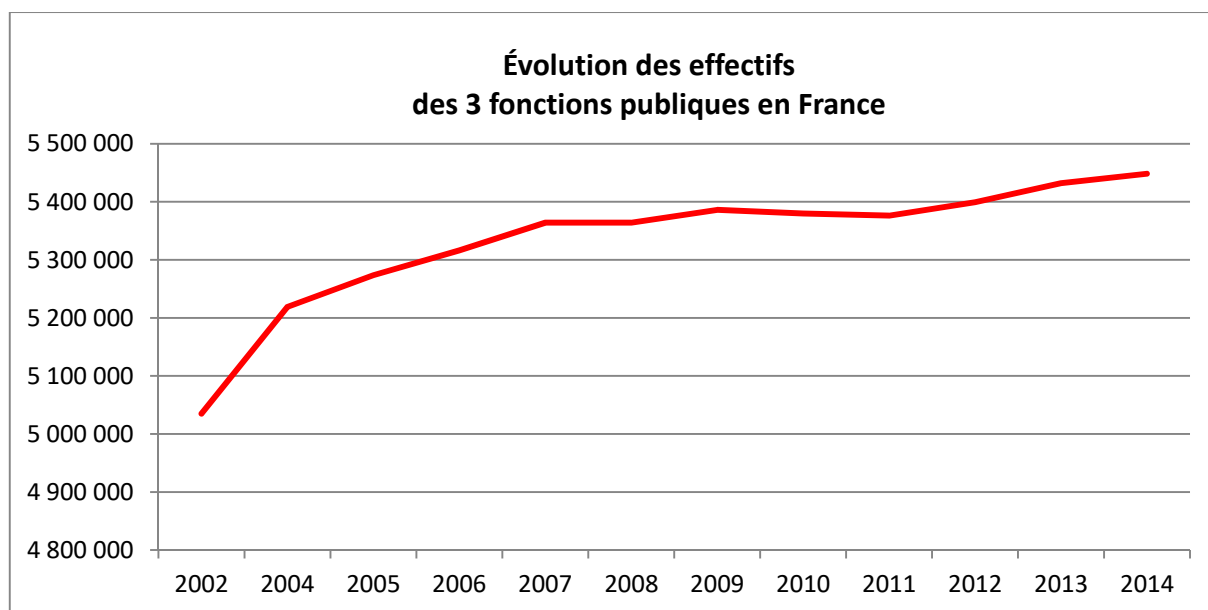
Le montant des dépenses publiques en France atteint 57 % du PIB contre 48,5 % en moyenne pour les pays de l'OCDE. Seuls deux pays scandinaves – le Danemark et la Finlande – dépensent autant que notre pays. Comment pouvons-nous expliquer l'appétence française à la dépense publique. L'écart entre la France et les autres membres de l'Union européenne est de 5 points de PIB ? Quelles en sont les raisons et les ressorts de cette propension à la dépense publique ?

La France se caractérise par un haut niveau de dépenses dans tous les domaines de l'action publique par rapport à ses partenaires. Cette situation est liée à une préférence pour les modes de gestion publique et obligatoire. Ainsi, le poids des dépenses

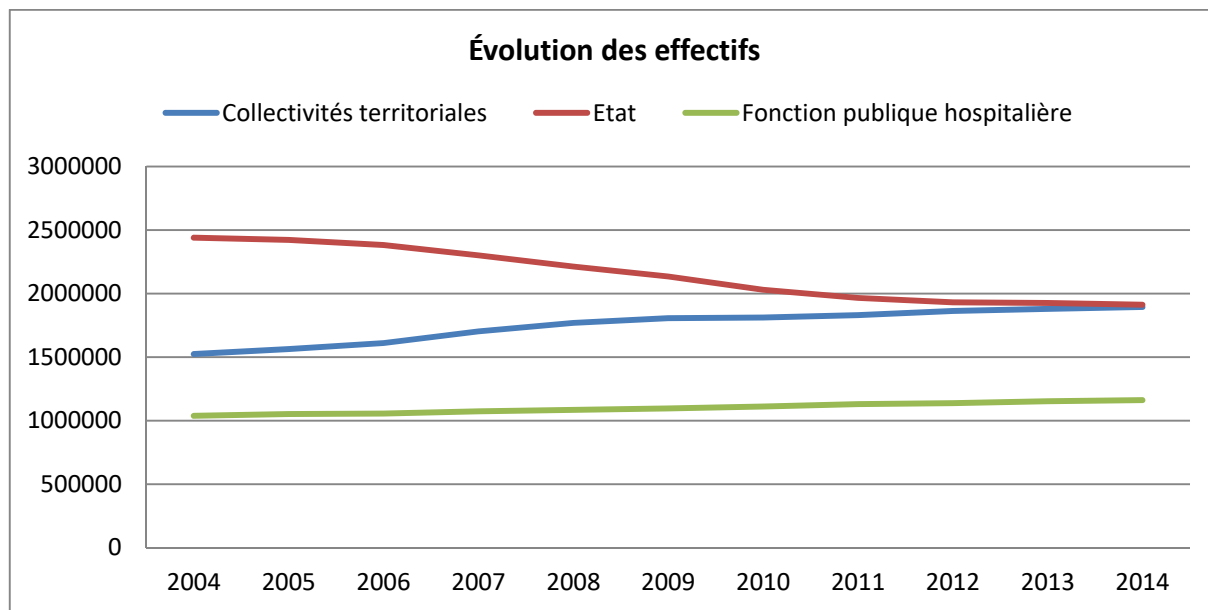
d'éducation nationale est plus fort en France que dans la moyenne des pays de l'Union car le secteur privé y joue un moindre rôle. En ce qui concerne les retraites, le deuxième pilier, les complémentaires professionnelles, par leur nature obligatoire, sont intégrées aux dépenses publiques de protection sociale quand chez nos voisins, du fait de leur caractère facultatif, elles ne sont pas comptabilisées.

L'emploi public, un vecteur important d'augmentation de la dépense

La France compte 5,5 millions d'emplois publics. Pour autant, la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE. Si elle est plus élevée qu'en Allemagne, elle est inférieure à celle constatée au sein des pays scandinaves ou même à celle du Royaume-Uni. En proportion du PIB, la masse salariale publique n'est qu'en faible croissance au cours des 35 dernières années. En incluant les pensions de retraite des fonctionnaires, elle représente 12,9 % du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4 point depuis 1983. Hors pensions, la hausse n'a été que de 0,1 point de PIB sur la même période. Si l'État a réussi à maîtriser autour de deux millions ses effectifs, en revanche, la progression a été marquée pour les collectivités locales et les régimes sociaux.



Lors de ces dix dernières années, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux (notamment structures intercommunales) sont responsables, en grande partie, de l'augmentation des effectifs publics.



L'investissement public n'est pas responsable de l'envolée des dépenses publiques

L'investissement public a, pour sa part, diminué depuis 1980 de 0,8 point de PIB pour ne représenter plus que 3,5 % du PIB en 2015. Ce ratio est néanmoins supérieur de 0,8 point de PIB à la moyenne de la zone euro. Durant la crise récente, des pays européens comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce ou l'Italie ont réduit leur effort budgétaire en matière d'investissement. En France, ce phénomène a été observé en particulier pour les collectivités locales, qui concentrent les deux tiers de l'investissement public (hors R&D). En revanche, le budget de fonctionnement des collectivités locales s'est accru en raison de la progression de la masse salariale.

Depuis quarante ans, les collectivités locales ont renforcé leur poids en matière de dépenses. Ainsi, elles représentent désormais près de 60 % du montant total de la commande publique contre seulement 53 % en moyenne dans les pays de l'OCDE

Le social, explication numéro 1

Les deux tiers du surcroît de dépense publique en France viennent de la protection sociale. Le surcroît est de 5,5 points de PIB par rapport à la moyenne de la zone euro. Sur l'ensemble des postes de dépenses, retraite, santé, logement, famille, la France est au-dessus de la moyenne européenne. Le niveau élevé des dépenses publiques de retraites, 14 % du PIB, s'explique par un choix de socialisation avec des régimes de base et des régimes complémentaires obligatoires fonctionnant par répartition. En outre, depuis les années 70, les retraités ont fait l'objet de la part des pouvoirs publics d'un traitement favorable. Les différentes réformes de retraites mises en œuvre depuis 1993 concerneront essentiellement les nouvelles générations de retraités.

S'agissant des dépenses publiques de santé, les écarts entre pays s'expliquent à nouveau par le degré de socialisation du risque.

En matière de logement, la France dispose d'une multitude d'aides visant à soutenir les ménages tant pour la location que pour l'achat. Cette politique est contestée depuis des années en raison de son coût et de ses piètres résultats.

En dehors des dépenses sociales, la dépense publique en France dépasse de 3 points de PIB la moyenne en zone euro. Le pôle « affaires économiques » qui regroupe les aides aux entreprises est dans notre pays très développé. Les pouvoirs publics ont développé une série de dispositifs très coûteux en faveur des entreprises afin d'atténuer le coût élevé du travail et afin de les inciter à réaliser des dépenses de recherche et développement (crédit d'impôt recherche, CICE, allègement du coût du travail). Ces dispositifs sont également l'objet de critiques de la part de la Cour des Comptes. Leur efficacité est discutée ; ils généreraient avant tout des effets d'aubaine.

Sur l'éducation, la position de la France est moins atypique qu'il n'y paraît. En effet, les dépenses totales d'enseignement par élève et étudiant n'y sont pas supérieures à celles des autres pays européens ; elles sont plus faibles qu'en Autriche, au Royaume-Uni, en Suède, en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas. La France se distingue des autres pays par un moindre investissement dans l'école primaire. Par ailleurs, le poids du secteur privé y est plus faible que dans les autres pays. De plus, la contribution demandée aux familles pour le financement des études supérieures est limitée au regard des pratiques constatées chez nos partenaires.

Comment réduire les dépenses publiques ?

La réduction des effectifs peut s'effectuer au fil de l'eau par réalisation de gains de productivité dans tous les services administratifs. L'informatisation et le développement des techniques d'information ont ainsi permis de réaliser des économies dans de nombreuses administrations. Cette technique qui se traduit par le non renouvellement des départs à la retraite et par la réorientation d'une partie des personnels est une méthode dite douce car elle ne remet pas en cause les missions dévolues à la sphère publique. Elle offre l'avantage de ne pas mobiliser les groupes de pression. Les marges de manœuvre ne sont pas évidemment infinies.

Les États ont pesé sur les rémunérations des agents publics (gel du point, diminution des primes voire baisse des rémunérations dans certains pays). La France a eu recours au gel du point tout en maintenant les règles de revalorisation liées à l'âge ou aux compétences.

Les administrations ont également joué sur les équipements en rallongeant les périodes de renouvellement. Cette politique est contestée car elle débouche sur des à-coups en matière de dépenses et est porteuse de risques. Sur moyenne période, cette technique ne permet pas, selon l'OCDE, de réduire les dépenses.

La réduction des prestations sociales est la technique la plus efficace et évidemment la moins populaire. Elle a été pratiquée par tous les pays confrontés à des problèmes de finances publiques (Grèce, Espagne, Portugal). La France la pratique avec parcimonie. Ainsi, les allocations familiales ont été placées sous conditions de ressources. En matière de santé, les gouvernements ont eu recours aux déremboursements, à l'instauration de ticket modérateurs ou de forfaits non remboursés par l'assurance-maladie de base. Les pensions de retraite ont été gelées durant plusieurs années.

Pour réduire les dépenses publiques, plusieurs pays dont le Canada, la Suède, le Danemark ou le Royaume-Uni, ont joué sur le périmètre de la sphère publique. Certaines structures publiques ont été reversées dans le secteur concurrentiel. Par ailleurs, des gouvernements sont passés dans certains domaines d'activité de l'intervention directe à un pouvoir de régulation. Par exemple, la politique du logement peut s'appuyer sur la régulation de l'offre (permis de construire, normes de construction, régulation des baux) et moins sur la subvention de la demande. Il en a été ainsi dans le passé pour les télécommunications.

Les expériences étrangères montrent que le succès des programmes de diminution des dépenses repose sur une association étroite entre les responsables administratifs et les dirigeants politiques. Il suppose une grande persévérance et également une totale transparence. L'échec italien des années 2010 s'explique par la faiblesse du crédit accordé aux politiques et à l'instabilité gouvernementale chronique.

La France s'est engagée tardivement dans la maîtrise de ses dépenses publiques. La succession d'alternances politiques a conduit à l'arrêt des politiques mises en œuvre (abandon, par exemple, de la revue des finances publiques dès l'arrivée de François Hollande). Par ailleurs, l'introduction de nouvelles techniques de management reposant sur une responsabilisation accrue des agents est récente. L'adaptation de ces techniques à l'administration est complexe. Il convient, en effet, de définir des approches métiers, définir des objectifs par poste et par équipe, prévoir des modes d'intéressement. Les entretiens d'évaluation restent purement formels comme le sont les notations des agents.

Le jacobinisme, un goût immodéré pour l'égalité et la faiblesse des contrepouvoirs favorisent la progression des dépenses publiques. En outre, le principe « l'intendance suivra » est devenu une règle au fil des siècles. La France compte souvent sur des facteurs externes pour assainir ses comptes publics : l'inflation, les conquêtes à l'extérieur (Italie, colonies), la croissance importée, etc. Aujourd'hui, le cycle début après le 1^{er} choc pétrolier semble arriver à son terme en raison d'un taux d'endettement qui flirte désormais avec 100 % du PIB.

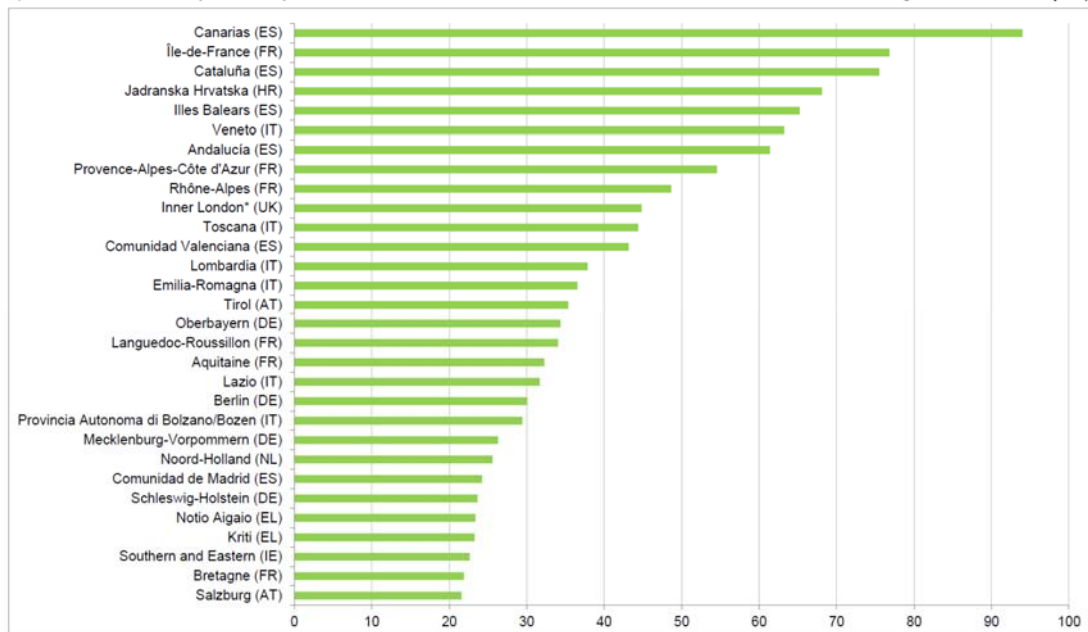
Les touristes européens aiment l'Europe

Les Européens privilégient l'Europe pour leurs déplacements touristiques. Par ailleurs, même si, depuis plusieurs années, les non-Européens augmentent en nombre, leur poids dans le chiffre d'affaires touristique reste faible. Néanmoins, ce poids varie fortement d'une région à une autre. Paris est ainsi un des pôles d'accueil important des non-Européens.

Les ressortissants européens réalisent 85 % de leurs nuitées au sein même de l'Union contre à peine plus de 15 % dans des destinations en-dehors de l'Union.

En Europe, sans surprise, plusieurs régions d'Espagne, d'Italie et de France figurent parmi les destinations les plus prisées des touristes européens. Les États-Unis et la Turquie apparaissent comme les destinations phares – en termes de nuitées effectuées – des résidents européens voyageant en dehors de l'Union.

Top 30 des régions touristiques de l'UE par régions NUTS 2, 2015
(millions de nuitées passées par des résidents et non-résidents dans les établissements d'hébergement touristique)



* Royaume-Uni: données 2012 au lieu de 2015.

Îles Canaries, Île-de-France et Catalogne, régions touristiques les plus populaires dans l'UE

La région insulaire espagnole des Canaries est la principale région touristique européenne avec 94,0 millions de nuitées en 2015. Trois autres régions espagnoles figuraient également parmi les 10 premières destinations touristiques: la Catalogne (75,5 millions de nuitées), les Iles Baléares (65,2 millions) et l'Andalousie (61,4 millions). La France plaçait également trois de ses régions dans le top 10: la région Île-de-France (classée deuxième avec 76,8 millions de nuitées), Provence-Alpes-Côte d'Azur (54,6 millions) et Rhône-Alpes (48,7 millions). La région croate de Jadranska Hrvatska (68,1 millions de nuitées), la région italienne du Vénétie (63,3 millions) ainsi que Londres (44,8 millions en 2012) figuraient également parmi les principales régions touristiques de l'Union.

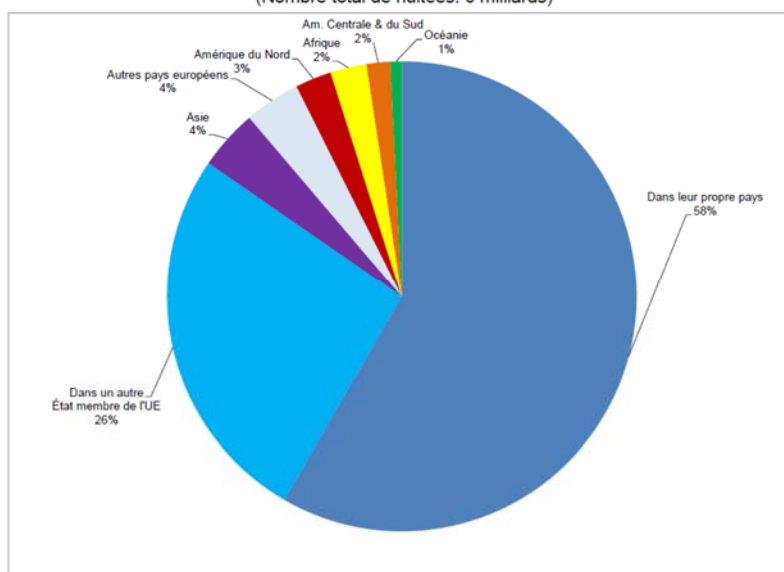
L'Espagne, la France et l'Italie placent 20 régions parmi les 30 les plus fréquentées au sein de l'Union. Quatre des 30 premières régions touristiques de l'Union étaient situées en Allemagne et deux en Grèce.

En moyenne, 15,4 % de toutes les nuitées touristiques des résidents de l'Union ont été passées dans des pays situés en dehors de l'UE. Les Britanniques comptent parmi les touristes européens qui voyagent le plus en-dehors de l'Union européenne. Ils ont réalisé 28,4 % de leurs nuitées à l'extérieur des pays membres de l'Union. Ce taux est de 27,9 % pour les Estoniens et de 23 % pour les Belges. En revanche, moins d'une nuitée touristique sur dix a eu lieu en dehors de l'Union pour les résidents de Roumanie (1,0%), de Grèce (5,6%), de République tchèque (6,2%), du Portugal (7,0%) et de France (7,1%).

À l'échelle de l'Union, les États-Unis sont le principal pays d'accueil des touristes européens voyageant au-delà des frontières de l'Union. Cela représente 13,8 % des

nuitées passées par des résidents dans le reste du monde. Les amateurs de voyages aux États-Unis se trouvent en Irlande, en France, au Luxembourg et en Hongrie. La deuxième destination extra-européenne favorite des résidents de l'Union était la Turquie (10,4% de l'ensemble des nuitées touristiques passées en dehors de l'Union). Ce pays est choisi en priorité par les Bulgares, les Tchèques, les Allemands et les Néerlandais. Le Maroc (4,6%) complétait ce podium des principales destinations extra-européennes. Il s'agissait de la première destination extra-UE des résidents de Belgique et d'Espagne.

Nuitées effectuées par les touristes de l'UE dans le monde, par continent, 2015
(Nombre total de nuitées: 6 milliards)



5 millions de migrants pour les pays de l'OCDE

En 2016, les pays membres de l'OCDE ont enregistré 5 millions de personnes souhaitant entrer sur leur territoire contre 4,7 millions en 2015. Les migrations humanitaires ont été le principal moteur de cette progression. Plus de 1,5 million de nouvelles demandes d'asile en 2016 ont été constatées. Parmi elles, les deux tiers ont été déposées dans des pays européens de l'OCDE. La Turquie a accueilli, dans le cadre d'un dispositif de protection temporaire, 3 millions de Syriens. Au premier semestre de 2017, le nombre total d'arrivées sur les côtes européennes s'est élevé à 85 000 personnes. Ce flux est en très nette baisse par rapport à ces deux dernières années. Il est ainsi près de 10 fois inférieures au flux du second semestre de 2015.

Plus de 1,6 million de migrants admis pour des raisons familiales ont obtenu un permis de séjour dans la zone OCDE en 2015, ce qui représente près de 40 % de l'immigration permanente totale.

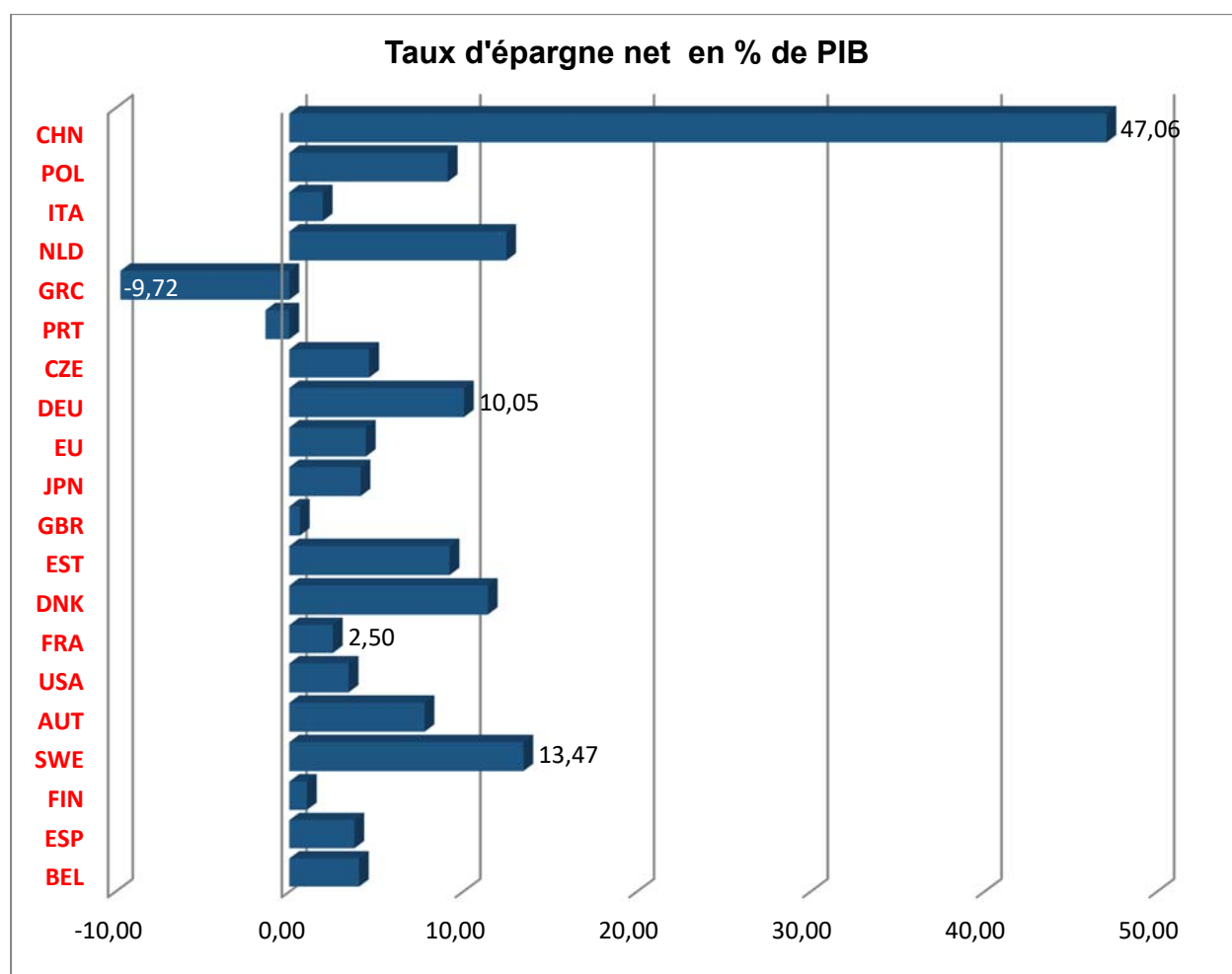
1,5 million de travailleurs ont ainsi été envoyés par leur employeur dans d'autres pays de l'Union dans le cadre de contrats locaux en 2015. Le recrutement international de travailleurs saisonniers a progressé dans de nombreux pays, de façon particulièrement marquée en Pologne. Le nombre d'étudiants internationaux continue lui aussi de croître, et les nouveaux permis de séjour délivrés ont dépassé pour la première fois 1,5 million en 2015.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Un monde en excès d'épargne ?

Le taux d'épargne mondiale atteindrait 25 % du PIB (2015 – source : Banque Mondiale). À l'exception de la Grèce et du Portugal, tous les grands pays de l'OCDE, ainsi que la Chine, dégagent des excédents d'épargne.

Cette épargne, pour des pays comme la Chine ou l'Allemagne, est liée aux importants excédents de la balance des paiements courants (plus de 8 % du PIB pour l'Allemagne) et au renoncement des ménages à la consommation.



Source : OCDE.

LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 16 juillet

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice des prix des maisons** pour le mois de juillet.

Lundi 17 juillet

En **Chine**, sera publié **le résultat de la croissance** du 2^e trimestre.

Pour **l'Union européenne**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** du mois de juin.

Mardi 18 juillet

Au **Royaume-Uni**, sera publié **l'indice des prix au détail** du mois de juin. **L'indice des prix à la production et l'indice des prix à la consommation** du mois de juin seront également rendus publics.

En **Allemagne**, sera publié **l'indice ZEW du sentiment des investisseurs** de juillet.

Aux **États-Unis**, **l'indice Redbook** sera communiqué. **Les stocks de pétrole brut hebdomadaires** seront publiés.

Mercredi 19 juillet

Pour **l'Union européenne**, il faudra suivre **la production de la construction** du mois de mai.

Au **Japon**, les résultats de **la balance commerciale** du mois de juin sera connus.

Aux **États-Unis**, seront publiés **les mises en chantier et les permis de construire** de juin.

Jeudi 20 juillet

Au **Japon**, il faudra regarder **les décisions de la banque centrale** sur les taux.

Au **Royaume-Uni**, seront connues **les ventes de détail** du mois de juin.

Pour **la zone euro**, seront attendues **les décisions de la BCE** sur les taux.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les variations de stock de gaz**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % <i>(mars 2017)</i>	1,1	1,7	1,2	3,0	1,9	2,0
Inflation <i>en % - mai 2017</i>	0,9	1,4	1,6	2,0	1,3	2,9
Taux de chômage <i>en % - mai 2017</i>	9,6	3,9	11,3	17,7	9,3	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public <i>en % du PIB 2016</i>	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dette publique <i>en % du PIB 2016</i>	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants <i>en % du PIB</i> <i>avril 2017</i>	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens <i>en % du PIB –</i> <i>avril 2017</i>	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2017</i>	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 <i>en %</i>	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
-
Prénom -----
-
Fonction: -----
-
Organisme: -----
-
Adresse: -----
--

Code Postal -----Ville -----
--
Tél.: -----
E-mail:-----
-